

L'AUTAN

Clermont-le-Fort



Bulletin municipal N°131

Novembre 2015



Deux des magnifiques œuvres livrées par les artistes à l'issue du premier concours de peinture de Clermont-le-Fort



Une scène poétique d'un des spectacles d'itin'Errances au ramier communal



Le chapiteau "la Bobine" qui a égayé le mois de septembre devant l'école communale



Dossier

La Riverotte

p.6/7

Vie associative

Le Téléthon à Clermont

p.8

Coup de projecteur

Jérôme, gérant du Grain de sel

p.12

Sommaire

Le mot du Maire - p.3

Vie municipale - p.4/5

- Tarification sociale restauration scolaire
- Acquisition terrain aux Maridats
- Arrêt travaux Eglise Saint-Pierre
- Approbation Agenda Accessibilité Programmée
- Décision Budgétaire Modificative

Dossier - p.6/7

- La Riverotte

Vie associative - p.8/9

- Chapiteau La Bobine
- Téléthon
- Festival Itin'Errances
- Concours de peinture
- Départ à la retraite de Jocelyne Grivet
- Cafés-citoyens

Vie pratique - p.10/11

- Rentrée scolaire
- Transports scolaires
- Célébration du 11 novembre
- Activité danse et respiration
- Tri sélectif
- La faim aux trouses
- Elections régionales
- Inscription listes électorales

Coup de projecteur - p.12

- Jérôme, gérant du Grain de sel

Si vous souhaitez apporter votre collaboration pour le prochain numéro, vous pouvez le faire en nous écrivant (lautandeclermont@gmail.com) ou en téléphonant à la Mairie (05 61 76 29 45).

Carnet

• MARIAGES

- Estelle POULET et Nicolas GOYHENEIX, le 13 juin 2015
- Simone FARAUT et Richard LAPORTE, le 27 juin 2015
- Céline SPIGARIOL et Pascal CARRARETTO, le 25 juillet 2015
- Marie GARCIA et Thomas CASALS, le 25 juillet 2015
- Fanny SANCHEZ et Ayrton BEYNIER, le 29 août 2015
- Amélie DERBIKH et Renaud DELEBASSEE, le 29 août 2015

Bulletin municipal L'Autan de Clermont-le-Fort

Responsable Publication : Christian HUGUES.

Responsable Autan : Nicole AERN.

Comité Consultatif information communication : Patrick BENTABOULET, Christiane BRUSTEL, Olivier D'ARDALHON DE MIRAMONT, Gérard VERDOT.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Nicole AERN, Serge ATTALI, Xavier BELLAMY, Patrick BENTABOULET, Gérard BOUDON, Christiane BRUSTEL, Sandra DELGADO, Anne DELPY, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Françoise GREBILLE, Julien de BEBLIBOP, Christian HUGUES, Anne RICHAUD, Baya SAKER, Gérard VERDOT.

Réalisation : Imprimerie du Sicoval, Labège.

À noter dans votre agenda



Novembre

- **28** : sortie Marmottes et Marmots

Décembre

- **6** : 1^{er} tour élections régionales - Bureau de vote à l'école
- **6** : Téléthon - salle des fêtes

- **11** : Conseil Municipal 20h30
- **12** : sortie Marmottes et Marmots
- **13** : 2^e tour élections régionales - Bureau de vote à l'école

Janvier 2016

- **16** : vœux du Maire - 18h30 - salle des fêtes

BILLET D'HUMEUR

Une délibération regrettable et coûteuse

Lors du Conseil Municipal du 26 août, une délibération a été présentée au Conseil pour acquérir auprès de la SAFER, une parcelle de trois hectares dans le secteur dit « Las Combes », quartier des Maridats. Le prix d'acquisition avec les frais s'élève à 34 880 euros, prix exorbitant pour un terrain laissé en friche depuis des années et devenu pratiquement incultivable. Dans le protocole de vente, figurent en outre des conditions incontournables à savoir : le terrain doit être entretenu par la municipalité (d'où frais supplémentaires de nettoyage) pendant 10 ans avant de pouvoir en disposer librement. Parmi les raisons invoquées par certains conseillers pour justifier cette acquisition, figure une idée très étrange pour préserver l'avenir : il est prévu après le délai de dix ans passé, de rendre cette zone constructible pour y installer des logements sociaux (ceci dit en passant les mêmes conseillers n'en ont pas voulu lors de l'élaboration du PLU par la précédente municipalité).

Il faut savoir que cette zone est actuellement classée : « zone naturelle protégée » et inscrite dans le plan de prévention des risques naturels géologiques avec alea faible, ce qui induit une forte improbabilité sur sa constructibilité éventuelle dans le futur, l'Etat étant de plus en plus intransigeant sur le respect des zones à risques suite aux différentes catastrophes naturelles survenues depuis quelques années. Il est très peu probable en outre, que ce projet puisse être en adéquation avec le Schéma de cohérence territoriale. De plus le terrain en question est loin de tout axe, du bourg centre et des infrastructures publiques, ce qui renforce l'impossibilité de le rendre constructible et surtout d'y créer des logements sociaux !

Pour financer cette acquisition très pénalisante pour le budget communal, le conseil suivant du 23 septembre a dû envisager un emprunt, mais curieusement une partie de ceux qui avaient voté à l'unanimité la décision d'acquisition n'ont pas voté l'emprunt !

Ces deux décisions validant un projet injustifié et aléatoire, vont donc hélas, immobiliser pour plusieurs années, des ressources financières importantes qui auraient bien été utiles ailleurs !

Serge ATTALI

Mairie de Clermont-le-Fort

18 le Fort - 31810 Clermont-le-Fort

Téléphone : 05 61 76 29 45

Horaires d'ouverture au public :

lundi 14-16h / mercredi 16-19h

vendredi 8h30-11h30

Permanence du Maire : le samedi de 9h à 12h

**<http://mairieclermontlefort.free.fr/>
mairie.clermont-le-fort@wanadoo.fr**

Le mot du Maire



Une minute de silence ce mercredi 11 novembre à 11h devant la stèle commémorative située dans la cour du Fort. Un moment de partage avec les militaires qui ont accepté, entre missions de surveillance en métropole et opérations extérieures, de donner un caractère solennel à l'évocation des noms de ceux qui ont donné leur vie pour notre patrie. Un moment d'émotion avec celles et ceux, pour la plupart nos aînés, qui, en dépit d'un temps plutôt maussade, ont voulu maintenir le lien avec ceux qui nous ont précédés ou, plus simplement, témoigner de leur volonté de marquer ce moment du « vivre ensemble » que constitue ce rendez-vous annuel. Quelques mots avec les militaires à l'issue de l'hymne national entonné a capella pour tenter de comprendre les profondes transformations en cours affectant l'exercice de leur métier. Au-dessus de la gerbe de fleurs déposée sous notre monument aux morts, deux drapeaux français flottent librement au vent.

Une minute de silence ce lundi 16 novembre à 12h à l'école de Clermont-le-Fort, comme sur tous les lieux publics du territoire national. Un moment de partage avec les enfants pour manifester la solidarité de tous envers les familles endeuillées par les événements survenus trois jours plus tôt à Paris et dans la banlieue parisienne. Un moment d'émotion avec les enseignantes, le personnel municipal et les élus, pour témoigner notre attachement commun aux valeurs de la République. Sur le fronton de l'école, deux drapeaux entourés d'un tissu noir, symbole de notre douleur face à toutes ces vies perdues ou brisées. Sur le fronton de la mairie, les drapeaux français et européen sont également en berne, manifestant l'universalité du drame qui a frappé notre pays.

Deux minutes de silence pour nous questionner sur notre capacité, voire sur notre responsabilité, à construire un « bien vivre ensemble », en famille, avec nos voisins les plus proches, avec les gens du quartier, avec les autres citoyens de notre commune. Au-delà du devoir de mémoire et du devoir de compassion, il nous revient de construire, jour après jour, ce « lien social » auquel la municipalité est si attachée, à travers le maintien du dialogue avec celles et ceux qui nous ressemblent ou qui nous paraissent si différents.

Deux minutes de silence pour nous inviter à remettre à leur juste place les querelles de voisinage, les tensions au sein de l'équipe municipale et les confrontations politiques autour des échéances départementales et régionales. L'attrait de notre commune ne doit pas uniquement résider dans la beauté des paysages qui nous entourent et la qualité reconnue de notre environnement. Continuons à bâtir ensemble, jour après jour, un état d'esprit collectif où chacun sera en capacité d'apprécier à sa juste valeur les contributions des autres au « bien vivre ensemble » et où chacun prendra des initiatives pour apporter sa pierre à l'édifice.

Christian HUGUES

Mise en place d'une tarification sociale pour la cantine scolaire

(Conseil Municipal du 26 août 2015)

Dans le cadre de sa politique sociale, la municipalité a instauré une tarification pour la restauration scolaire qui prend désormais en compte la capacité contributive des familles. Ainsi, en fonction des revenus et de la taille des foyers, certaines familles peuvent bénéficier d'un allègement de la facture de la restauration scolaire (5 %, 20 % ou 40 % de réduction en fonction de la tranche de Quotient Familial).

La commune prend donc en charge la facturation des repas de tous les enfants de Clermont-le-Fort quel que soit leur lieu de scolarisation (école maternelle de Goyrans, écoles primaires d'Aureville et de Clermont-le-Fort). Elle fait donc supporter sur le budget communal la différence entre le tarif à taux plein, défini par le SIVURS (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire) et celui appliqué par la commune (tarification allégée pour certaines familles).

Acquisition d'un terrain auprès de la SAFER

(Conseil Municipal du 26 août 2015)

La commune, informée par la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de la mise en vente d'un terrain d'une superficie d'un peu plus de trois hectares sur le lieu-dit « Las Combes » sur le quartier des Maridats, a décidé, de procéder à l'acquisition de ce bien (montant de 34 880 €, toutes charges comprises).

Au cours des dix prochaines années, le terrain conservera une destination agricole. La SAFER prendra à sa charge la gestion de la location du bien à un exploitant et reversera à la commune les revenus générés par le bail rural. L'intégration de ce terrain dans la politique foncière communale n'interviendra donc qu'à l'issue de cette période, en conformité avec les évolutions de la réglementation en matière de prévention des risques et en cohérence avec les décisions qui seront prises dans le cadre de la mise en œuvre du futur Plan Local d'Urbanisme.

Alors que la tendance observée depuis deux ans de raréfaction des dotations et subventions auxquelles notre commune peut prétendre devrait se poursuivre au cours des prochaines années, la commune doit savoir saisir les opportunités qui se présentent à elles pour se

doter d'un patrimoine foncier générateur de ressources pérennes (mise en location de terrains ou de bâtiments communaux) ou exceptionnelles (ventes de terrains). Cette approche permettra également à la commune, à travers l'augmentation de la base imposable et/ou de l'assiette tarifaire, de modérer le recours à la fiscalité et à la tarification pour financer ses futures interventions.

Arrêt des travaux de l'Église Saint-Pierre

(Conseil Municipal du 26 août 2015)

Un appel d'offres avait été lancé au cours du premier trimestre 2014 afin d'attribuer un marché relatif à la restauration des médaillons de l'arc triomphal de l'Église Saint-Pierre. Après mise en concurrence, une entreprise spécialisée sur ce type de prestations avait été sélectionnée. Les travaux ont démarré en début d'année sous l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un architecte du patrimoine et d'un économiste.

Après que la phase de nettoyage des supports ait été exécutée, de graves problèmes d'humidité ont été découverts dans l'Église, remettant en cause la pertinence du marché. La poursuite des travaux ne pouvant être envisagée sans que le support ne soit parfaitement assaini, le conseil municipal a donc décidé : d'interrompre les travaux ; de clôturer les conventions de prestations de services et marchés signés avec l'architecte, l'économiste et l'entreprise lauréate ; de solliciter les différents organismes ayant donné leur accord pour cofinancer les travaux pour percevoir les subventions au prorata des travaux qui auront été réalisés à la date d'interruption du marché.

Il reste donc à établir un diagnostic précis des causes à l'origine des problèmes d'humidité dans l'église, à définir un plan d'action visant à apporter des solutions pérennes à ce problème et à réaliser les travaux afférents avant de reprendre le chantier de restauration des médaillons.

Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée

(Conseil Municipal du 23 septembre 2015)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes

handicapées vise, en particulier, à améliorer les conditions d'accessibilité aux bâtiments publics. La commune de Clermont-le-Fort, comme les autres collectivités territoriales propriétaires d'établissements recevant du public, a élaboré un agenda d'accessibilité programmée. Ce document définit les travaux à réaliser, les délais à respecter, les financements à mobiliser pour donner corps à l'ambition nationale sur le territoire communal.

Compte-tenu des catégories des différents bâtiments, des études préalables menées précédemment et de la priorisation des travaux envisagés, le Conseil Municipal a décidé de consacrer une enveloppe de 50 000 € sur la période 2016-2021 pour la mise en accessibilité des établissements relevant du patrimoine communal : Mairie, Eglise et Restaurant, École et Salle Polyvalente.

Décision Budgétaire Modificative (Conseil Municipal du 23 septembre 2015)

En avril dernier, le refus de la majorité du conseil municipal de voter le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2015 a, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, amené le Préfet à saisir la Chambre Régionale des Comptes Midi-Pyrénées.

L'analyse des comptes de notre commune par la juridiction financière, dont les conclusions ont été rendues publiques lors du conseil municipal de juin, n'a aucunement remis en question la qualité de la gestion comptable et financière de la commune.

Comme le prévoit le Code des Juridictions Financières, les magistrats ont revu à la baisse la section d'investissement du budget en ne retenant que les dépenses nécessaires à la sécurité des biens et des personnes. La Décision Budgétaire Modificative traduit le retour en pleine autonomie de la gestion de notre commune par le conseil municipal. Dans le respect du principe de l'équilibre budgétaire, les décisions suivantes ont été prises : clôture de l'opération du « Pont de Rivedaygue » (réfection du pont du Chemin de Saint-Maurice) ; clôture de l'opération « Restauration Arc Triomphal Eglise » ; acquisition par l'emprunt du terrain « Las Combes » auprès de la SAFER ; financement de travaux à l'école, de la mise en accessibilité des équipements recevant du public et d'acquisitions foncières potentielles (terrain et bâtiment de l'ancienne gravière).

*Nicole AERN, Xavier BELLAMY,
Sandra DELGADO et Christian HUGUES*

Les comptes rendus des conseils municipaux, accessibles sur le site internet de la Mairie (mairieclermontlefort.free.fr), détaillent les autres décisions qui ont été prises au cours des deux dernières séances du conseil municipal

• 26 août 2015

Nomination des représentants de la commune auprès des structures publiques au sein desquelles notre commune intervient ; fixation de l'indemnité du maire et des adjoints ; recrutement de personnel contractuel pour remplacer le personnel communal ; reconduction de la convention de mise à disposition du garde champêtre par la commune de Lacroix-Falgarde ; versement d'une subvention à la Compagnie Be Blibop ; déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

• 23 septembre 2015

Modification de la composition des commissions municipales et des comités consultatifs municipaux ; composition du Centre Communal d'Action Sociale ; composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ; autorisation du Maire à signer un arrêté de péril concernant le bâtiment Borde Del Fort (Le Fort) ; autorisation du Maire à engager les démarches visant à mobiliser l'instrument droit de préemption concernant la vente d'un bâtiment et d'un terrain à La Riverotte ; modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Toulouse Sud-Est (Sicoval).

La Riverotte



Le hameau de La Riverotte, situé en bord d'Ariège, est soumis à plusieurs enjeux qu'il convient de concilier : environnemental (préservation du patrimoine), économique (plusieurs entreprises en activité), social (espace de vie) et récréatif (lieu de détente).

Des habitants excédés par les nuisances générées par la fréquentation estivale

Dès la fin juin, après les premières semaines de fréquentation des bords d'Ariège par des populations principalement originaires de l'agglomération toulousaine, les habitants du quartier de La Riverotte ont manifesté leur mécontentement en signant une pétition. La réunion organisée en mairie dans les jours qui ont suivi a permis aux riverains d'exprimer leur exaspération devant les nuisances occasionnées par la sur-fréquentation du site le week-end : traversée d'un nombre important de véhicules souvent à des vitesses excessives, stationnement anarchique, incivilités à l'encontre des habitants, etc.

À l'issue d'une démarche de concertation avec les techniciens concernés (garde-champêtre, responsables du

Sicoval) et avec la gendarmerie nationale, l'équipe municipale a décidé, à titre expérimental, de modifier les conditions de stationnement et de déplacement sur le quartier.

Une nouvelle organisation du stationnement et des déplacements

L'arrêté municipal pris au mois de juillet avait comme principal objectif de restreindre la circulation automobile en incitant les usagers à stationner leur véhicule dès leur entrée sur le quartier (stationnement obligatoire sur le parking entre 12h et 6h et limitation de vitesse à 20 km/h, jusqu'à fin septembre), sans pour autant contraindre les conditions de circulation des riverains et des clients des entreprises implantées sur le site.

Pour ce faire, les habitants, avec l'aide de la municipalité, se sont retroussés les manches pour créer une aire de stationnement (débroussaillage, tonte et délimitation de l'espace) et proposer aux visiteurs un nouveau cheminement pédestre le long de la départementale afin de progresser, sur la dizaine de minutes nécessaires pour rejoindre l'Ariège, sur une zone verte et arborée. De leur côté, la municipalité et le Sicoval ont coordonné leurs moyens pour faire respecter la nouvelle réglementation (sensibilisation dans un premier temps puis sanction pour les contrevenants) tandis que la gendarmerie a procédé à des interpellations de personnes se livrant au sexo-tourisme autour du lac (autre phénomène générant des nuisances sur le quartier).



Si ces mesures ont permis de limiter la fréquentation des véhicules sur le site, elles n'ont pas pour autant réglé tous les problèmes. D'une part, les nuisances ont pour partie été déplacées sur le ramier communal avec des véhicules stationnés sur le Chemin Saint-Maurice, faute de place disponible sur le parking Baronchelli. D'autre part, certains usagers n'ont pas respecté les chemineurs publics les conduisant sur les bords d'Ariège, provoquant des situations de tension avec les propriétaires. Enfin, d'autres usagers ont manifesté leur mécontentement par un comportement irrespectueux vis-à-vis de la nature ou vis-à-vis des agents de la commune et du Sicoval effectuant leur travail de surveillance.

Montée en puissance des enjeux environnementaux

La gestion des flux de personnes et de véhicules devra donc faire de nouveau l'objet d'une analyse entre les parties prenantes, au cours du premier semestre 2016, pour envisager les adaptations à opérer sur le dispositif. La municipalité intégrera dans son analyse les projets qui émergeront de la démarche d'élaboration du programme d'activités de la Réserve Naturelle Régionale qui se déroulera sur la même période. Les habitants,

mais aussi les agriculteurs intervenant sur ce territoire, pourront également de leur côté s'exprimer directement à l'occasion des réunions de concertation qui seront organisées par Nature Midi-Pyrénées. Ainsi, les enjeux environnementaux, qui constituent la raison d'être de la Réserve Naturelle Régionale, pourront-ils être mis en perspective avec l'usage du site par les personnes qui y résident et qui y travaillent.

Questionnement sur la localisation des activités économiques

Les réflexions en cours sur les aménagements à envisager sur le quartier de La Riverotte prennent également en compte les enjeux économiques. En effet, l'entreprise Cemex a de nouveau formulé le souhait de déplacer ses activités sur des zones lui assurant une plus grande visibilité (clientèle de professionnels et de particuliers). La municipalité, qui l'accompagne dans son projet, ambitionne donc d'inscrire dans le patrimoine communal le terrain actuellement occupé par cette entreprise, de même que les bâtiments qui s'y trouvent (ancienne gravière). Cette intégration, qui apparaît par ailleurs cohérente au regard de la cartographie de la Réserve Naturelle Régionale, est actuellement contestée par un opérateur économique qui a conclu un compromis de vente avec l'actuel propriétaire. Le conseil municipal a donc majoritairement approuvé, au cours de la séance du mois de septembre, une délibération permettant au Maire de faire entendre l'intérêt communal en mobilisant les outils juridiques appropriés.

Permanence des contraintes liées à l'urbanisme

Enfin, les réflexions sur les aménagements à envisager devront également prendre en compte les spécificités du quartier de La Riverotte en matière d'urbanisme (fortes contraintes associées à la mise en place du Plan de Protection du Risque Inondation). Le cadre réglementaire, en vigueur depuis près de quinze ans, a fortement limité les projets individuels et collectifs en matière d'extension de bâtiments existants ou de construction de nouveaux bâtiments. Cette situation donne au territoire un caractère très particulier qui le distingue nettement des autres quartiers de la commune. Dès lors, l'ambition est de transformer cette contrainte en atout, c'est-à-dire de valoriser les constructions existantes dans le cadre d'un projet à dominante environnementale, porteur d'améliorations concrètes des conditions de vie des habitants (par exemple à travers l'amélioration de la qualité des espaces publics).

*Nicole AERN, Xavier BELLAMY,
Jean-Jacques CAZALBOU, Sandra DELGADO
et Christian HUGUES*

LE CHAPITEAU DU COLLECTIF LA BOBINE EST REPARTI SUR LES ROUTES

Trois semaines d'implantation à côté de l'école du village : 3 week-ends et 2 mercredis. Tout s'est bien déroulé. Un grand merci aux habitants, élus et bénévoles pour leur présence et leur soutien dans l'organisation et la réalisation du projet. Une programmation riche et variée a été proposée aux habitants du village à des tarifs abordables. Les familles se sont déplacées pour les différents spectacles enfants. Le comité des fêtes a fait sa rentrée avec une soirée concert et un forum des associations. Le collectif La Bobine a pu présenter ses spectacles et faire jouer différents musiciens et groupes de musique. Les différents ateliers (pain d'antan, théâtre, cirque) ont été proposés aux enfants sous le chapiteau. Cette étape à Clermont-le-Fort a enchanté le collectif d'avec les rencontres avec les habitants et le cadre de vue excellent : en haut de la colline...

Julien de BE BLIBOP



Téléthon

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE :

Le Téléthon c'est un élan populaire unique au monde par son ampleur. Il donne à l'association AFM Téléthon les moyens de mener son combat contre la maladie.

Chaque premier week-end de décembre, il rassemble 5 millions de Français, 200 000 bénévoles et 70 partenaires nationaux mobilisant plus de 300 000 salariés dans toute la France, y compris en outre-mer. Depuis sa création en 1987, le Téléthon est le plus bel exemple de combat citoyen. C'est la possibilité pour chacun d'aider, de faire bouger les choses, de devenir acteur de la recherche, de s'unir autour des malades et de leurs familles et de leur témoigner solidarité et soutien. C'est dans cet optique que le Centre Communal d'Action Sociale, le milieu associatif et plusieurs bénévoles se mobiliseront le dimanche 6 décembre à la salle des fêtes.

De 14h à 18h, tous les bénévoles vous attendront afin de vous faire participer aux diverses animations et jeux en tous genres qu'ils auront concoctés pour cet événement. Une buvette sera également à votre disposition où gâteaux et boissons seront proposés. L'intégralité des recettes sera reversée à l'AFM Téléthon via l'association Les Coteaux aux côtés d'Elodie.

Merci pour votre participation !

Sandra DELGADO, CCAS

À CLERMONT LE FORT, LE 13 SEPTEMBRE 2015, LA 5^E ÉDITION DU FESTIVAL ITIN'ERRANCES A REMPORTÉ UN VIF SUCCÈS.

Environ 250 personnes dont de nombreux enfants ont participé à cette manifestation qui a commencé par un pique-nique sur l'esplanade devant le Fort.

À 14 heures, le groupe est descendu vers l'Ariège. La famille Paillette nous a accueillis dans son beau jardin, scène superbe pour les sculptures de Christian Glace et Michel Tosi et où Françoise Dupy, accompagnée de Simon Siaud au piano, a interprété des airs de Verdi et Puccini.

En continuant le long des sentiers du Ramier, au milieu d'un champ, la Cie Dadadzo de Laurence Katz a enchanté ce petit coin de nature.

Et puis un personnage envoûtant, Philippe Dupeyron nous a attirés au milieu des bois en nous faisant le récit d'un conte fantastique, nous conduisant à l'ancienne station de pompage abandonnée, couverte de tags. Pascal Delhay, danseur-chorégraphe, investit ces lieux étranges avec une grande sensibilité et infiniment de poésie.

Le retour au fort permit de découvrir les surprenantes silhouettes de Martine Rigaudière, le sentier botanique et l'exposition de la Réserve Naturelle Régionale, et sous la voûte du fort, l'étonnante Loxocello Reclusa, l'araignée-violoncelle de Jérémie Philippeau.

Les rires ont retenti dans la cour du fort avec les clowns du Beblibop et la journée se termina en beauté par le tour de chant des Filles de Zique et Plume, animé par Isabelle Berlioz à l'accordéon et Isabelle Welter aux percussions.

Cette année encore, Itin'errances a réussi sa mission, conjuguer nature et poésie, sentiers et spectacles, art et convivialité.

Rendez-vous l'année prochaine à Vieille-Toulouse, en septembre, avec quelques surprises d'ici là...

Anne RICHAUD



UN CONCOURS DE PEINTURE À CLERMONT-LE-FORT



C'était une première pour les Amis de Clermont d'inviter tous les amateurs à venir peindre sur le motif dans le village, et pour la municipalité de s'associer à la manifestation en prêtant la maison commune pour l'exposition des toiles de Ginette Nicolas et en offrant le pot de conclusion. Ce dimanche 20 septembre, dimanche de la Journée du Patrimoine, certains n'ont pas regretté de s'être levés tôt pour saisir la belle lumière de l'automne. Et en fin d'après-midi, dans l'ambiance festive de la terrasse du bar-restaurant de Jérôme, le public était nombreux autour des dix peintres qui apportaient leur œuvre. Parmi eux, on comptait quatre Clermontois. Les autres participants étaient venus de Pompertuzat, Ramonville, Pinsaguel, Eaunes. Tous les âges étaient représentés. Des techniques fort diverses ont été utilisées : huile, acrylique, aquarelle, pastel, feutres, crayons... Presque tous ont peint ou dessiné les bâtiments du Fort, porte ou clocher. Une seule personne est partie peindre au bord de l'Ariège. Ginette Nicolas, de l'Association La Gleysette, a remis à chaque participant une récompense, modeste sans doute mais souvenir du plaisir partagé par tous, organisateurs comme participants, qui auront peut-être envie de recommencer l'expérience pour venir découvrir sur toute l'étendue de la commune des points de vue inédits.

Geneviève DURAND-SENDRAIL

FÊTE DE DÉPART À LA RETRAITE DE JOCELYNE GRIVET

Vendredi 26 juin, l'école de Clermont était en fête pour remercier M^{me} Jocelyne Grivet, admise à prendre sa retraite après trente-deux années passées dans ce poste. En présence des deux nouveaux conseillers départementaux, M^{me} Pruvot et M. Bagnéris, des maires anciens et actuels de Clermont et d'Aureville, et d'une nombreuse assemblée composée d'anciens élèves venus de partout à l'appel de leurs camarades clermontois, M^{me} Grivet a évoqué ce qu'elle devait à la sollicitude des maires successifs. À son arrivée, l'école rouvrait après vingt-trois années de fermeture. Bernard Cousturié, initiateur de cette réouverture, a rappelé qu'il n'avait pas été facile de faire revenir à Clermont les écoliers inscrits dans les communes voisines. Corinne Nogarede-Hugues a donné le point de vue d'un parent d'élève confronté à tous les incidents de la vie d'une école rurale. On avait réservé aux écoliers qui ont participé cette année à la formation musicale offerte par la mairie dans le cadre des activités périscolaires l'occasion de monter sur le podium pour se faire entendre. Plus discrètement, il est vrai, que l'orchestre venu animer la fête pour une soirée très festive.



LES CAFÉS-CITOYENS

L'association « La Sauce aux Idées » a organisé depuis un an cinq « café-citoyen » sur des thèmes variés mais toujours inscrits dans l'actualité :

- Confluences et la Réserve Naturelle Régionale, le 4 novembre 2014
- L'odyssée de Rosetta, le 18 janvier
- La laïcité et la difficile nécessité du « vivre ensemble », le 13 mars
- Sivens, symbole des failles de la décision publique, le 4 juin
- La réforme des collectivités territoriales, le 24 septembre

La formule est toujours la même : un intervenant, spécialiste du sujet, nous fait un exposé d'environ une heure sur le thème de la soirée, puis la parole est donnée au public pour une séance de questions/réponses, permettant de préciser ou de compléter certaines informations, ou d'élargir le débat. Que l'on prenne ou non la parole, on ressort de la soirée avec l'impression d'être un peu moins ignorant, ce qui est fort positif !

Le thème qui a le plus mobilisé a été de loin celui sur Rosetta, avec un public de 120 personnes dont bon nombre d'enfants très attentifs, qui ont posé des questions fort pertinentes à Philippe Gaudon, responsable de la mission au CNES et donc fort bien placé pour tout nous expliquer sur le petit robot explorateur. Les autres soirées ont rassemblé en général de 40 à 50 personnes, venues de Clermont et des villages alentours. Nous regrettons de ne pas arriver à mobiliser plus de clermontois, qui reçoivent pourtant tous l'information dans leur boîte aux lettres dans la semaine qui précède la soirée.

Le dernier café citoyen a eu lieu le 17 novembre et a traité des accords transatlantiques (TAFTA).

Françoise GREBILLE

École, déjà deux mois !

La rentrée de Septembre commence à être un lointain souvenir pour les élèves de Sylvie Cassinet et Myriam Couzi à l'école de Clermont le Fort.

Il faut dire que les affaires sérieuses ont bien commencé pour cette petite école au charme rural si spécifique à l'image de notre commune. Comme l'année dernière, deux classes sont au travail, CM2 pour Sylvie et CM1, CE2 pour Myriam. Sylvie Cassinet est notre nouvelle directrice en remplacement de Jocelyne Grivet désormais à la retraite après plus de trente ans de bons et loyaux services à l'éducation de nos enfants. L'expérience de Sylvie et de Myriam a permis d'assurer sans anicroches le démarrage de cette année scolaire et la mise en place de différents projets pédagogiques.

Pour rappel, les écoles primaires de Clermont-le-Fort et d'Aureville sont regroupées au sein d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), ce qui permet une économie d'échelle pour les moyens nécessaires à mettre en place pour la bonne marche de ces deux établissements. Une navette transporte les élèves à Aureville et Clermont suivant leur classe.

Malgré le charme de l'ancien, les locaux nécessitent de constantes attentions. Pour cela, les vacances de la Toussaint ont été mises à profit pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réparation.

Xavier BELLAMY

Transports scolaires

Depuis la rentrée de septembre, les cars de ramassage scolaires sillonnent notre commune pour desservir collèges et lycées.

Gratuité et sécurité sont les préoccupations majeures du Conseil Départemental qui organise, gère et finance seul les transports scolaires en Haute-Garonne. Le saviez-vous ? Plus de 75 000 élèves bénéficient de ce véritable service public sur l'ensemble du département.

Ainsi pour la seule commune de Clermont-le-Fort, de nouveaux points de ramassage destinés aux élèves inscrits au lycée de Pins-Justaret ont permis de limiter les trajets domicile / point de ramassage sur différentes zones (Mar-

quemale et Riverotte). Cet effort consenti par le Conseil Départemental fait suite aux nombreuses demandes de parents inquiets de voir leurs enfants soumis aux aléas de la circulation. Ces demandes relayées par la commune ont trouvé un écho favorable compte-tenu du caractère très étendu des zones d'habitation à Clermont-le-Fort. Cette amélioration reste bien sûr une étape dans une démarche concertée plus globale visant à favoriser les trajets piétonniers et à limiter la vitesse des véhicules en zone urbanisée.

Xavier BELLAMY

Activité danse et souffle de vie

Les ateliers proposent une articulation entre les mouvements de danse et de respiration, les émotions et la relation à soi et aux autres. Ils auront lieu un samedi par mois à la salle de fêtes de Clermont-le-Fort de 10h à 12h et de 14h à 17h. Toute personne peut s'inscrire. Les prochaines dates seront les 19 décembre 2015, 16 janvier, 6 février, 12 mars 2016.

Pour toute information complémentaire et pour les tarifs, je vous invite à me contacter au **06 50 61 35 97** ou visiter mon site **www.infini-souffle-de-vie.fr** ou par mail **baya.danse@free.fr**

Au plaisir de vous rencontrer et de danser ensemble.

Baya SAKER

Cérémonie du 11 novembre 2015

La commémoration de l'armistice de la guerre 14-18 s'est déroulée dans la cour du Fort. Monsieur le Maire a lu la lettre de Jean-Marc Todeschini le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense (SEDACM), chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, rappelant le nombre impressionnant de victimes de cette guerre qui devait être la der des ders. Comme chaque année, le piquet d'honneur était un détachement du 1^{er} régiment du train parachutiste de Francazal. Katharine, maréchal des Logis en assurait le commandement sous l'œil avisé du capitaine Mathieu qui avait pris ses fonctions de commandement lors d'une cérémonie cet été à Clermont-le-Fort. Après le dépôt de la gerbe devant la plaque commémorative, la citation des morts pour la France, de la minute de silence, les militaires entonnaient la Marseillaise reprise par les nombreux présents.

Un vin d'honneur fut ensuite servi à la salle des Fêtes.

Gérard BOUDON

Élections régionales

Créées au début des années 80, les régions vont passer de 22 à 13 au 1^{er} janvier 2016. Le nom de la nouvelle grande région (Midi-Pyrénées + Languedoc-Roussillon) sera choisie par les conseillers régionaux élus le mois prochain.

Les électeurs sont appelés à choisir leurs conseillers régionaux les 6 et 13 décembre 2015. Ce sera un vote au scrutin de listes paritaires (autant de femmes que d'hommes) par section départementale, à deux tours.

Au 1^{er} tour, les listes ayant obtenues 10 % des suffrages exprimés sont qualifiées pour le 2nd tour.

Au 2nd tour, la liste arrivée en tête obtient automatiquement une prime de 25 % de sièges en plus du nombre de sièges liés à son score.

Le reste des sièges est ensuite réparti entre les listes ayant recueillies au moins 5 % des suffrages exprimés. Notre nouvelle région sera composée de 13 départements et comprendra les sites du Pont du Gard, la Camargue gardoise, les plages depuis La Grande Motte jusqu'à Banyuls ainsi que les Causses des Cévennes, Rocamadour, l'Armagnac, Gavarnie, le Vallier et le Canigou. Nous n'avons pas fini de « nous en croire » !

Christiane BRUSTEL

Inscriptions listes électorales

Pour voter

Il faut être inscrit avant le 31 décembre de l'année qui précède. Pensez-y, passez à la mairie !

Nouveaux arrivants sur notre commune ?

Pensez à vous faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2015 pour pouvoir participer aux prochains scrutins

Je viens de m'installer à Clermont

Je vais me faire inscrire sur les listes électorales à la mairie avant le 31 décembre 2015

Entrée en vigueur du tri sélectif

Le temps de l'apport volontaire de l'intégralité des déchets issus du tri sélectif que nous effectuons chacun à notre domicile est révolu ! Comme vous avez pu le constater depuis la semaine dernière, le Sicoval distribue auprès de tous les foyers de la commune des bacs de couleur jaune d'un volume de 240 litres. Ces bacs sont destinés à recevoir le papier/carton et les emballages (bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques et aérosols, briques alimentaires, etc.). Leur contenu sera collecté tous les quinze jours, le mercredi des semaines impaires, entre 13h et 22h, soit le même jour que la collecte des déchets ménagers résiduels (la poubelle grise est collectée en matinée, entre 5h et 12h). Le démarrage est programmé le mercredi 2 décembre 2015. Le coût de la collecte de ce nouveau bac sera inclus dans la part fixe de la redevance. N'oubliez pas de continuer à déposer le verre dans les containers prévus à cet effet et à votre disposition au Fort (à côté de l'école) et à la Riverotte. **Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service déchets du Sicoval au 05 62 24 09 09.**

Xavier BELLAMY

« La faim aux troussees »

Depuis début novembre, le camion-restaurant « La faim aux troussees » a repris du service et réouvert ses portes. Tous les dimanches soir, à partir de 18h, impasse du Bois Grand, vous pourrez retrouver Shain qui va vous mitonner une délicieuse cuisine réunionnaise à base de plats chauds et autres surprises pour affronter le froid de l'hiver. **Pour tout renseignement, n'hésitez pas à la contacter au 06 40 21 13 96** *Sandra DELGADO*



Coup de projecteur sur...



Avec cette nouvelle rubrique, nous avons l'intention de mettre en avant un habitant du village. Cet habitant, reconnu pour son implication dans la vie locale ou par son activité qui aura amené Clermont-le-Fort à être plus largement connu ou reconnu sera à l'honneur dans cette chronique. Cette implication ou activité pourra être associative, culturelle, artistique, sportive... ou autre. Si vous aussi vous connaissez des habitants qui pourraient ainsi être mis en lumière, n'hésitez pas à nous en faire part. Pour ce premier article, nous avons décidé de poser notre projecteur sur **Jérôme ANCARNO** notre restaurateur philosophe du Grain de Sel.

" Ici on est ailleurs "

Jérôme, 36 ans, né à Paris, a débarqué professionnellement à Clermont en mars 2011. Il connaissait déjà le village, son ramier, son intérêt touristique.



Après des études de comptabilité, les aléas de la vie l'ont amené à se lancer dans un domaine qui le passionnait... la cuisine. D'abord employé, il a un jour eu l'envie de monter un atelier de cuisine et c'est en cherchant dans les petites annonces à acheter du matériel, qu'il a vu...

" À vendre - Fonds de commerce - Clermont le Fort... "

N'ayant rien de spécial à faire ce jour-là (dixit Jérôme), il a décidé de venir se rendre compte sur place. Il faut bien comprendre qu'ouvrir un restaurant n'était pas sa première idée et qu'il était plus attiré par la vallée de la Lèze que par les coteaux Clermontois. Mais le hasard faisant bien les choses, il s'est dit... " Pourquoi pas ".

Pourquoi ne pas ouvrir... un café. Mais il a du bien vite se rendre à l'évidence que seul le café ne permettrait pas de joindre les 2 bouts et qu'il devrait se lancer dans son activité actuelle... la restauration.

Après avoir lui-même nettoyé, retapé, donné une cure de jouvence bien nécessaire aux locaux et au matériel, en septembre 2011 il a pu commencer sa nouvelle activité, mais pas dans un esprit de rentabilité (comme ses études de comptable auraient pu le lui dicter) mais dans un esprit d'échange et de contact humain (comme sa philosophie de vie l'a incité à le faire).

Sa cuisine est nourrie par ses racines rurales. Chasseur, pêcheur dans sa jeunesse, gibier, viandes, poissons, légumes de la ferme ne manquaient pas à table. C'est cette cuisine familiale qu'il aime perpétuer. Cette cuisine altruiste ou Jérôme s'efforce de capter les envies et les besoins de ses clients pour leur faire partager un repas... " comme à la maison ".

Son restaurant n'est pas un restaurant comme les autres. C'est un endroit atypique. C'est un lieu convivial de rencontre, d'échange, de partage. Vous n'avez qu'à regarder la décoration intérieure comme extérieure. Observez aussi ces lumières qui le soir venu donnent vie au village. Écoutez cette musique éclectique (il organise même des concerts dans son établissement). Tout est fait pour que l'on s'y sente bien. Comme le dit Jérôme... " Ici on est ailleurs ".



L'important pour Jérôme, ce n'est pas de faire un maximum de couverts. Ce qu'il recherche, c'est le plaisir de ses clients à être là, à échanger, à déguster sa cuisine familiale. Ce qui

l'anime, c'est de partager ces moments avec eux. Il le dit lui-même : " Grâce au Grain de Sel, je suis plus riche humainement que financièrement ". Son restaurant c'est une philosophie de vie. D'ailleurs, il suffit de voir son panneau à l'entrée du restaurant pour s'en convaincre... Il n'ouvre pas tous les jours et les jours d'ouverture sont conditionnés par... la météo.

À part la restauration, Jérôme est multi disciplinaire. Il adore travailler le bois (il a d'ailleurs refait lui-même une partie de ses meubles), jardiner, la décoration, l'évènementiel. Il aime le sport, tous les sports. Il a fait du basket et du badminton. Mais le plus fort de ses talents c'est de savoir regarder les gens, de les aimer et de s'enrichir mutuellement à leur contact.

Merci à notre restaurateur philosophe qui donne de la vie et des couleurs à notre village et qui le fait connaître bien au-delà des limites du canton. Si la météo le permet... n'hésitez pas à lui rendre visite. Vous verrez vraiment... qu'ici on est ailleurs.

Gérard VERDOT avec la collaboration de Patrick BENTABOULET et Christiane BRUSTEL